

Direction Générale Adjointe Services à la Population et Attractivité Pôle Evénementiel Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES MARCHE NOCTURNE ARTISANAL A NARBONNE

<u>Type de procédure</u>: Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le Domaine Public en d'une exploitation économique

Objet:

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché nocturne artisanal afin de dynamiser son cœur de ville et son image de marque auprès de la population narbonnaise et ses estivants.

Contexte:

La Ville met à disposition des emplacements sans véhicules, de 18h à 23h00 tous les vendredis soirs du 1 juillet au 31 août 2022.

Cadre Juridique:

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur la Promenade des Barques ou Cours Mirabeau.

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, artistes.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. Un branchement électrique peut être mis à disposition.

Ce marché vient en complément des Estivales qui attirent jusqu'à 800 visiteurs par soir.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée cidessous.

Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : 3 janvier 2022 ⇒ 13 mai 2022 Date de dépôt des dossiers : 3 janvier 2022 ⇒ 20 mai 2022

Date d'attribution: 30 mai 2022



La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales Place de l'Hôtel de Ville CS 80823 11785 NARBONNE CEDEX

Critères de sélection:

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation soignée
- L'expérience et les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché nocturne et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités